Département de l'Hérault COMMUNE DE MARSEILLAN République Française

Convocation du Conseil Municipal

Mardi 17 novembre 2026 à 18h00 salle Paul Arnaud

ORDRE DU JOUR

Point n°1. Budget Principal - Décision Modificative n°1/2026 (Jean-Marc Dumas)

Point n°2. Budget Annexe des Ports - Décision Modificative n°1/2026 (Jean-Marc Dumas)

Point n°3. Budget Annexe Port de Tabarka - Décision Modificative n°1/2026 (Jean-Marc Dumas)

Point n°4. Débat d'orientations budgétaires 2027 (Jean-Marc Dumas)

Point n°5. Validation des modalités d'échelonnement et échéanciers de paiement applicables aux redevances d'abonnements annuels de la régie portuaire (Jean-Marc Dumas)

Point n°6. Motion relative à l'opposition au projet de transfert du financement des cures thermales (Jean-Marc Dumas)

Point n°7. Octroi d'un mandat spécial à Monsieur le Maire pour sa participation au Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France 2026 (Jean-Marc Dumas)

Point n°8. Vente de la parcelle CX 199 à la suite d'une procédure de biens vacants et sans maître (Jean-Marc Dumas)

Point n°9. Vente par la commune de la parcelle cadastrée BR 352 (Jean-Marc Dumas)

Point n°10. Approbation de l'avenant n°5 à la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) multisites de Sète agglopôle méditerranée (Annexes) (Jean-Marc Dumas)

Point n°11. Achat par la commune de la parcelle cadastrée EH 95 (Jean-Marc Dumas)

Point n°12. Approbation du contrat de location conclu avec la société "Salins du Midi participations" pour des parcelles situées au lieu-dit « La Belle Bouche » (Annexe) (Jean-Marc Dumas)

Point n°13. Intervention au titre de tiers payeur dans le cadre de la convention des mesures compensatoires de la ZAC Terra Vinea – parcelles CH 162, CH 163, CI 25, CI 26, CI 27 – Commune de Marseillan (Jean-Marc Dumas)

Point n°14. Approbation de la convention de reversement des participations financières de PUP (Projet Urbain Partenarial) conclue avec la Société Publique Locale du Bassin de Thau (SPLBT) pour l'opération d'aménagement d'extension de la ZAE Massilia, lots 4 et 5, parcelles BN 188 et BN 189, et autorisation de signature (Annexes) (Jean-Marc Dumas)

Point n°15. Approbation de la convention de reversement des participations financières de PUP (Projet Urbain Partenarial) conclue avec la Société Publique Locale du Bassin de Thau (SPLBT) pour l'opération d'aménagement d'extension de la ZAE Massilia, lot 3, parcelle BN 191, et autorisation de signature (Annexes) (Jean-Marc Dumas)

Point n°16. Renonciation à l'incorporation de la parcelle AM32 identifiée bien vacant et sans maitre de plein droit dans le patrimoine de la commune au profit de Sète Agglopôle Méditerranée (Jean-Marc Dumas)

Point n°17. ZAC « Terra Vinea » - Aliénation d'une partie des chemins ruraux n° 1 et 4 et de la totalité des chemins ruraux n° 2 et 3 (Jean-Marc Dumas)

Point n°18. Cession emprise désaffectée parties chemins ruraux n° 1, 2, 3 et 4 situés dans le périmètre de la ZAC « Terra Vinea ». (Jean-Marc Dumas)

Point n°19. Avenant n°3 à la convention de coopération du 22 juin 2022 pour la mise en place du programme de compensation environnementale relatif au projet de la ZAC TERRA VINEA sur la commune de Marseillan (Annexe) (Jean-Marc Dumas)

Point n°20. Nomination d'un élu en vue de la signature du permis de construire PC 034 150 26 00042 (Louis Gasc)

Point n°21. Servitude de passage pour les réseaux d'eau de mer (EDM), d'eaux usées (EU) et de fibre noire sur les chemins communaux (chemin rural du Près de Soupié et chemin des Salans) – Demande de la SAS Médithau (Louis Gasc)

Point n°22. Servitude de passage de réseaux d'eaux usées et de fibre noire sur des chemins communaux – Domaine de Tarbouriech / Station de relevage de Montpenèdre (Louis Gasc)

Point n°23. Dérogation au repos dominical 2027 (Rémy Chaput)

Point n°24. Adoption de la charte de la laïcité de la commune de Marseillan et obligation de signature du contrat d'engagement républicain pour les associations subventionnées (Eric Maury)

Point n°25. Modification du tableau des effectifs de la commune (Annexe) (Eric Maury)

Point n°26. Avenant de la convention signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissement sexistes du CDG 34 (Annexe) (Eric Maury)

Point n°27. Décisions du Maire (Annexes) (Yves Michel)

Le Maire
Yves MICHEL